



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le 25 avril à 10 heures 00, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Etaient présents : Marc BELVISI, Jean-Marc FARNETI, Sylviane OTHMAN, Christian ZAETTA, Danièle MATILLO, Jacques BELLON, Clotilde DESCAMPS, Pierre NUNEZ, Karine HUYGHUES-BEAUFOND, Bruno MIQUELIS

Absents : Néant

Pouvoirs : Clotilde DESCAMPS à Marc BELVISI, Eva GAUTHIER à Bruno MIQUELIS

Secrétaire de séance : Christian ZAETTA

Ordre du Jour

1. Approbation du PV du dernier Conseil Municipal
2. Approbation du Compte Financier unique (CFU) 2025
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2025
4. Vote du taux des taxes 2026
5. Vote des tarifs communaux 2026
6. Subventions aux associations
7. Vote du BP 2026
8. Délégation Maitrise d'Ouvrage à la CCAA-Réfection toiture immeuble (DCA 2026)
9. Demande aide financière départementale pour coupe de bois
10. Questions Diverses

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 10h00.

Le Conseil Municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Christian ZAETTA.

Monsieur le Maire détaille l'ordre du jour.

POINT N°1 – APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL

En réponse à son message reçu par mail la veille à 22h35, Monsieur le Maire précise à Monsieur Bruno MIQUELIS qu'un PV est nécessairement succinct et a pour objet de synthétiser le sens des interventions. Ce dernier souhaite toutefois que le PV soit modifié et intègre toutes ses observations. Monsieur Jean-Marc FARNETI lui précise qu'il reste libre de ne pas signer le PV.

POINT N°2 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12

Vu le rapport de présentation du Compte Financier unique (CFU) pour l'année 2025 de la commune de PIERREFEU ;



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la commune de PIERREFEU ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le CFU est un document unique remplaçant le Compte de Gestion qui était établi par le comptable public et le Compte Administratif qui était établi par l'ordonnateur.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents.

Monsieur Christian ZAETTA 3^{ème} adjoint, délégué aux finances est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU.

Monsieur le Maire après présentation du CFU par son rapporteur, quitte la séance et ne participe pas au vote.

Considérant que Monsieur Marc BELVISI, ordonnateur a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025 les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

Qu'il a procédé au règlement définitif du Budget Principal 2025, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le résultat des différentes sections budgétaires :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025

- Dépenses : 254 041,36 €
- Recettes : 274 229,94 €

Soit un solde de réalisations de l'exercice 2025 de: 20 188,58 €

En intégrant le report de l'excédent de l'exercice 2024 de: 106 974,40 €

Le résultat de clôture section de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'établit à: 127 162,98 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

- Dépenses : 475 719,08 €
- Recettes : 765 171,40 €

Soit un solde de réalisations de l'exercice 2025 de: 289 452,32 €

En intégrant le report de l'excédent de l'exercice 2024 de: 66 308,40 €

Le résultat de clôture section d'investissement pour l'exercice 2025 s'établit à: 355 760,72 €

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2025 pour les deux sections s'établissant à 482 923,70 €

- RESTES A REALISER (RAR) 2025 :

- Dépenses : 259 194,73 €
- Recettes : 137 474,58 €

Soit un solde négatif de RAR de -121 720,15 €

En intégrant le solde des restes à réaliser, le CFU présente donc un excédent global cumulé de 361 203,55 €.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte Financier unique 2025 de la Commune de PIERREFEU

POINT N°3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL 2026

Rapporteur : Marc BELVISI, Maire de PIERREFEU

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M57, selon lesquels le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin des financement de la section d'investissement.

Vu l'adoption du CFU 2025 par le Conseil Municipal, ce dernier doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, selon le tableau fourni ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de Fonctionnement	
A <u>Résultat de l'exercice</u> (Budget principal) Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	20 188,58 €
B <u>Résultats antérieurs reportés</u> (Budget Principal) Ligne 002 du CA Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	106 974,40 €
C Résultat à affecter (au Budget Principal) : = A+B	127 162,98 €
D Résultat de clôture de la section d'investissement 2025	355 760,72 €
E <i>Soldes des restes à réaliser d'investissement 2024</i>	-121 720,15€
AFFECTATION	
2) Report en Fonctionnement R 002	127 162,98 €

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la Commune de PIERREFEU

POINT N°4 - TAUX DES TAXES 2026

Vu le Code Général des impôts, et notamment les articles 1636 B sexies et septies ;

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes d'imposition à appliquer pour l'année 2026 aux bases d'impositions directes locales qui nous ont été communiquées par l'administration. Il propose de laisser les taux inchangés.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

Aussi, considérant les besoins actuels de la Commune, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DECIDE** d'établir le taux des taxes locales pour l'année 2026 comme suit :

❖ Taxe Foncier Bâti :	18,57 %
❖ Taxe Foncier Non Bâti :	53,48 %
❖ Taxe d'habitation sur résidences secondaires :	15,48 %

POINT N°5- VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux tels qu'ils sont énoncés ci-après :

Location des salles communales

Pour la location des bâtiments communaux :

1. La salle artisanale au village. Le montant est fixé à **60 € par jour (chèque de caution de 300 €.)**
 - La halle Provençale sans la partie stockage/cuisine. Le montant est fixé à **60 € par jour (chèque de caution de 300 €.)**

Redevance Funéraire

Le prix d'une vacation pour les obsèques :

-Exhumation/recueillement : 150 €

-Ré inhumation : 150 €

Columbarium :	2 Places	4 Places
Concession 30 ans :	550 €	1 100 €
Concession 50 ans :	1 000 €	2 000 €
Concession Perpétuité :	1 800 €	3 500 €

Redevance taxi

Proposition exceptionnelle et temporaire d'exonération suite à des difficultés personnelles et à la hausse du prix des carburants.

Occupation du Domaine Public

Emplacement Food Truck « Titi Truck » : 80 € par mois hors charges.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **APPROUVE** les tarifs communaux tels que détaillés par Monsieur le Maire pour l'année 2026.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

POINT N°6- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes aux associations considérant leurs actions tout au long de l'année et afin de leur témoigner les encouragements de la municipalité.

Monsieur le Maire rappelle que ce sont des inscriptions budgétaires et que pour être versées, les subventions doivent être demandées.

▪ A.D.P.E. Les Noisettes	300 €
▪ Association Amicale des Sapeurs-Pompiers Roquestéron	100 €
▪ Association Amicale des Sapeur- Pompiers Gilette	100 €
▪ Association Amicale des Forestiers	100 €
▪ Comité des fêtes de PIERREFEU	300 €
▪ Association Ishi Ka Dojo	150 €
▪ Association Sportive de PIERREFEU	100 €
▪ Association Anciens Combattants de Roquestéron	100 €
▪ Association du foyer du collège LUDOVIC BREA	150 €
▪ Association Pierrefeu Nature et Vie	300 €
▪ Association Club Inter âge « Le Pierresteron »	300 €
▪ Association sportive du Collège L. BREA	150 €
▪ Association FSBE Estéron	150 €
▪ Coopérative Scolaire	1 000 €
▪ Les Patounettes de FABIOLA	100 €
▪ Santé +Estéron	686 €
▪ AAPPMA « La Truite Saumonée »	100 €
▪ Association A.L.A.S.K. A	100 €
▪ Association la Mélodie du bonheur	100 €
▪ Amicale de la Gendarmerie de Roquestéron	100 €

Soit un total de : **4 486,00 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- **DONNE SON ACCORD** pour le versement des subventions détaillées ci-dessus aux Association pour l'année 2026.

POINT N°7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur ZAETTA présente la section de fonctionnement par chapitre.

Monsieur BELVISI poursuit par la présentation de la section d'investissement.

Monsieur MIQUELIS souhaite des éclaircissements sur l'attribution des subventions relatives au terrain de loisirs qui lui sont donnés par Monsieur le Maire.

Concernant les travaux de réfection du toit de l'immeuble du vieux village, Monsieur MIQUELIS estime qu'il aurait été plus opportun d'envisager une réfection globale de l'immeuble.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU

Tel : 04.93.08.58.18

Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

Il demande par ailleurs des informations sur le sort du produit de la vente des tableaux anciennement exposés dans l'église. Il lui est rappelé que cette opération a généré un produit de 702 000 € qui a constitué une trésorerie ayant permis à la commune de financer ses investissements sans avoir recours à l'emprunt. Le solde de cette trésorerie se retrouve chaque année dans nos écritures de fin d'exercice.

Il souhaite également des précisions sur les projets envisagés à la suite de l'acquisition de la propriété voisine de l'école. Monsieur le Maire évoque que le projet à l'étude avec la CAF et la CCAA qui dispose elle seule de la compétence petite enfance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L 1612-20 et L2311-1 à L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales, Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Conformément à l'article l'5217-10-6 du CGCT l'assemblée délibérante autorise le maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite suivante :

FONCTIONNEMENT : 7.5%

INVESTISSEMENT : 7.5%

Le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 de la Commune de PIERREFEU.

Celui-ci s'élève à :

⇒ En recettes à :

- **Pour la Section de Fonctionnement** 391 746,86 €
- **Pour la Section d'Investissement** 582 221,13 €

⇒ En dépenses à :

- **Pour la Section de Fonctionnement** 391 746,86 €
- **Pour la Section d'Investissement** 582 221,13 €

Total du Budget : 973 967,99 €

POINT N° 8 DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE REFECTION TOITURE IMMEUBLE A LA CCAA

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal, que suite aux démarches entreprises avec Côte d'Azur Habitat, la commune a pu mettre fin de façon anticipée au bail à construction qui avait été signé le 16 janvier 1982 pour une durée de 50 ans.

Le bien nécessite des travaux, notamment de toiture.

Afin de gérer au mieux lesdits travaux, Monsieur le Maire propose de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la CCAA comprenant l'ensemble des missions administratives, financières et techniques concernant les travaux à entreprendre et de demander l'aide financière du Conseil Départemental par le biais de la DCA 2026 au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18
Courriel : mairie@pierrefeu-06.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2026

- **DONNE** son accord pour déléguer la maîtrise d'ouvrage complète des travaux à la Communauté de Communes Alpes d'Azur
- **ACCEPTE** le transfert à la communauté de communes Alpes d'Azur de toutes les subventions qu'elle obtiendra.
- **ACCEPTE** le paiement d'honoraires à la Communauté de Communes Alpes d'Azur s'élevant à 6% du montant HT des travaux.
- **DEMANDE** l'aide financière du Conseil Départemental par le biais de la DCA 2026

POINT N° 9 DEMANDE AIDE FINANCIERE-COUPES DE BOIS

Monsieur le maire rappelle les différentes mesures mises en place par le conseil départemental des Alpes Maritimes pour financer la filière bois et plus particulièrement l'exploitation par les communes.

Il informe les membres présents, que l'ONF propose pour l'année 2026 le martelage ainsi que la mise en vente des coupes de bois issues des parcelles forestières de la forêt communale de PIERREFEU.

Le volume de la coupe est estimé à 100 m³. L'ensemble des bois exploité est constitué de pins sylvestres dépérissant.

Les bois feront l'objet d'une mise en vente en bois façonné et approvisionneront notre chaudière communale.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au taux le plus élevé afin de réaliser ces travaux forestiers.

Le Conseil Municipal par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

-ACCEPTE la proposition de l'ONF pour le martelage et l'exploitation des parcelles forestières communales.

-SOLLICITE les aides et le soutien Conseil Départemental des Alpes-Maritimes au taux le plus élevé afin de réaliser ces travaux forestiers.

POINT N° 10 QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'un questionnaire élaboré par le Conseil de Développement du PNR sur le bonheur territorial dans le haut pays des Préalpes d'azur et actuellement en cours de distribution.

Il fait par ailleurs le point sur l'avancement de l'obtention du label « QDM » pour le projet de nouvelle centralité urbaine.

Monsieur FARNETI a participé au dernier Conseil Communautaire ayant trait principalement à l'élection du président et des Vice-Présidents.

Monsieur GINESY est ré élu en tant que Président de la CCAA.

Monsieur FARNETI précise enfin que les candidatures de Madame OTHMAN et de Monsieur BELVISI en tant que représentants de la CCAA auprès du SIEVI ont été retenues.

La séance est levée à 11H20.

Le Maire
Marc BELVISI

Les Conseillers Municipaux



[Handwritten signatures of the municipal council members]

